Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Saint-Gault - Tome IV

Saint-Gault. — *Population* : 226 imposés au sel, 11 exempts en 1784 ; — 206 imposés, 3 pauvres, en 1788 ; — 317 hab. en 1901 ; — 302 hab. en 1906.

La paroisse, d'après l'arrêté départemental du 8 déc. 1792, devait être réunie à Quelaines et à Loigné.

La possession de l'église est confirmée à Saint-Aubin d'Angers par Urbain II, le 14 avril 1096 ; par Paschal II, le 2 octobre 1101 ; par Eugène III en 1152.

Curés : l'intrus Philippe Adant forma, le 25 décembre 1793, avec huit hommes de son choix, un comité de surveillance dont il fut chef.

Il était né à Fontaine-l'Evêque, dans le Hainaut français, avait été cordelier dans le diocèse de Liège, était venu à Paris en 1791, puis était passé à Meudon comme vicaire, de là à la Gravelle et à Saint-Gault comme curé. Il se vantait, devant le Comité révolutionnaire de Château-Gontier, d'avoir porté les armes contre les Chouans et d'être un vrai sans-culotte, le 11 avril 1794. — Georges *Ramon,* 1910.

A partir de juin 1794, les Chouans sont les maîtres du pays, qui était dans le territoire de Jambe-d' Argent. Le 17, ils surprennent dans son lit Mathieu Desnos, maire des Cherres, acquéreur de la cure, puis, au nom du roi et au nom de Jésus-Christ, le condamnent à mort et lui donnent un quart d'heure pour se préparer à genoux. Sur sa parole qu'il n'a pas renoncé à Jésus-Christ, et à cause de ses soixante-dix ans, ils l'épargnent et lui prennent seulement 232 ℔ en assignats et quelques effets. Le 17 juil., ils réquisitionnent au Bois-Beucher. Morinière, *Fleur-d' Epine,* commandants, Sansterre, capitaine, Bérard et Sesbron, officiers, Guerraud, receveur, donnent quittances de fermages des biens nationaux, du mois de janvier au mois de mai 1795.

Les frères Denouault, laboureurs au Teillay, arrêtés avec Pierre Chartier, Jean Bruneau, Jean Meignan, Pierre Meslin, père et fils, pour n'avoir pas dénoncé les Chouans, sont acquittés le 7 sept. 1794. René Denouault dit ne les avoir vus qu'une fois « lorsque nous fîmes, dit-il, une fouille sur notre commune et qu'ils nous galopèrent. Jean Sourdille, de Saint-Gault, notre capitaine, marchant en tête un peu avant nous, continue-t-il, ayant parlé avec quelqu'un d'entre eux, nous fit signe de nous arrêter et prit lui-même la fuite ; je ne sais comment ils ne firent pas de mal à notre capitaine. »

Le 3 oct. 1798, deux Chouans vont en plein jour chez Gastineau, acquéreur de la cure, lui demandent ses armes et deux louis, et comme il n'a rien, lui donnent 8 jours pour déguerpir.

J. Maheux, dit *Fleur d'Epine,* et aussi, dit-on, Doussin, dit *Petite-Cheville,* tous deux d'Ahuillé, furent tués par une compagnie embusquée pendant deux jours chez le nommé Péan, au bourg, pour les surprendre. Lenoir, dit *Painchaud,* qui les accompagnait, fut arrêté et emprisonné à Laval, dans la même circonstance, 28 oct. 1798.

L'*inventaire* de 1906 eut lieu le mercredi 7 mars. M. le curé était malade.